

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc, PONTAC Serge et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. MORMANN Cédric (*pouvoir à M. MORMANN Nolann*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. BROUTIN Ludovic*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme PELE LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme ORDRONNEAU Séverine et M. COLIN Arnaud.

<u>OBJET</u> :	<i>Vote du Budget Primitif 2016 : Budget Port fluvial.</i>
-----------------------	---

N° 2016 / 02 / 14

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation des dépenses et recettes de l'année, est voté avant le 31 Mars de l'année en cours puis transmis au contrôle de légalité.

VU les articles L.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU les instructions comptables M 14 et M49.

VU le débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2016.

VU le Conseil Interne du 4 février 2016.

VU les projets de budgets primitifs 2016, adressés aux conseillers municipaux lors du conseil interne du 4 février 2016.

VU la note explicative de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Après avoir entendu et débattu le budget primitif du budget port fluvial de l'ordonnateur pour l'exercice 2016, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *ADOpte ledit budget primitif, après une présentation et un vote par chapitre budgétaire :*

.../...

BUDGET ANNEXE DU PORT

Budget Port Fluvial – Section de fonctionnement – Recettes

COMPTE NATURE M 14	INTITULES COMPTES M14	BP 16
70	VENTES ET PRESTAT ^o SERVICES	9 724,60
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	0,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0,00
002	EXCEDENT REPORTE	463,06
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		10 187,66
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 187,66

Budget Port Fluvial – Section de fonctionnement – Dépenses

COMPTE NATURE M 14	INTITULES COMPTES M14	BP 16
011	ACHATS ET CHARGES EXTERNES	6 250,00
65	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
68	DOTATIONS AMORT ET PROVISIONS	3 937,66
022	DEPENSES IMPREVUES	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		6 250,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		3 937,66
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		10 187,66

Budget Port Fluvial – Section d'investissement- Recettes

COMPTE NATURE M 14	INTITULES COMPTES M14	BP 16
001	EXCEDENT REPORTE	10 732,42
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	3 937,66
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		10 732,42
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		3 937,66
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		14 670,08

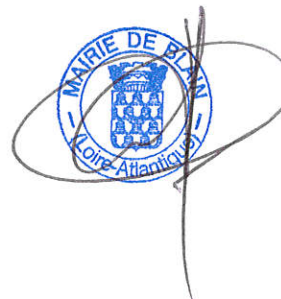
.../...

Budget Port Fluvial – Section d'investissement- Dépenses

COMPTE NATURE M 14	INTITULES COMPTES M14	BP 16
001	DEFICIT REPORTE	
020	DEPENSES IMPREVUES	
16	EMPRUNTS	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 670,08
24	IMMOBILISATIONS AFFECTEES	0,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		14 670,08
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		14 670,08

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 Février 2016,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20160225-CM-2016-02-14-
DE
Date de télétransmission : 29/02/2016
Date de réception préfecture : 29/02/2016

Seance du Conseil municipal du 25 Février 2016
Délibération n° 2016 / 02 / 14